

e) Donnez des directives à la personne qui garde les enfants

Pendant votre absence, la personne qui garde les enfants est responsable de leur sécurité et de celle de votre propriété. Insistez sur le fait qu'en cas d'incendie, la chose la plus importante à faire est de **SORTIR RAPIDEMENT LES ENFANTS ET DE DEMEURER AVEC EUX.**

- Faites-lui faire une visite de la maison pour qu'il/elle se familiarise avec toutes les pièces.
- Assurez-vous qu'il/elle sait comment faire sortir le plus rapidement possible les enfants, en situation d'urgence.
- Montrez-lui les voies d'évacuation de rechange au cas où la voie régulière, comme un escalier, serait bloquée par le feu.
- Montrez-lui comment maîtriser l'équipement de chauffage au cas où cela serait nécessaire.
- Donnez-lui le numéro de téléphone d'un ami qui se trouve à proximité et qui peut venir lui porter secours rapidement, de même que le numéro où l'on peut vous joindre au besoin.
- Il/elle doit appeler le service d'incendies le plus rapidement possible à partir de la résidence d'un voisin.

2. TOURS D'HABITATION

On considère généralement que les tours d'habitation protègent davantage contre la propagation d'un incendie que les résidences familiales moyennes.

Dans les tours d'habitation plus grandes, les étages supérieurs peuvent se trouver hors de la portée de l'équipement aérien du service d'incendies.

Les tours d'habitation exigent un temps d'évacuation total considérable. Les problèmes d'évacuation peuvent être aggravés par le temps requis par le personnel du service d'incendies pour se frayer un chemin à travers les occupants qui descendent pour se rendre à l'étage où l'incendie fait rage.

EN CAS D'INCENDIE, N'UTILISEZ PAS L'ASCENSEUR

a) Incendie dans votre suite

- Alertez toutes les personnes qui se trouvent dans la suite.
- Quittez votre suite. Fermez la porte, sans la verrouiller.
- Actionnez l'alarme d'incendie dans le corridor.
- Quittez votre étage par l'escalier de sortie le plus près, en fermant la porte derrière vous pour prévenir la propagation de la fumée et de la chaleur.
- Si possible, appelez le service d'incendie, en précisant la rue, l'étage et le numéro d'appartement.